



Express-inFO

Comité de suivi « sécurité routière »
du 4 décembre 2017

***Du grand n'importe quoi jusqu'au bout...
...et ils veulent revenir en 2ème saison !***

Rappel des épisodes précédents...

- Un dernier comité de suivi qui date du mois de mai 2017 (compte-rendu [ici](#))...**et depuis silence radio !**
- Des textes signés le 6 juillet 2017 arrêtant **un calendrier de concertation intenable au cours de l'été...**
- A quelques jours du transfert de plusieurs centaines d'agents au ministère de l'Intérieur, **aucune information des agents et organisations syndicales !**

Il aura fallu que FO mette en demeure la SG du MTES (courrier consultable [ici](#)) et intervienne une nouvelle fois auprès du Secrétaire général du gouvernement pour obtenir la programmation de ce comité de suivi.

Retrouvez la déclaration préliminaire de FO en fin de ce communiqué.



A retenir...

- **Un processus de concertation local bâclé** – l'administration ne pouvant contredire les constats de FO sur la base des remontées « terrain ».
- **Une absence de transparence** : hors exception et sous le pression de FO, pas de liste des agents « volontaires » présentée en CAP du MTES, aucune donnée sur les agents « non volontaires » ni sur le sort qui leur sera réservé (c'est fait exprès...c'est pour éviter de respecter les engagements de N. Hulot en matière d'examen des situations de sureffectif!)
- Un affichage satisfait de l'administration quant à l'atteinte de son objectif d'ETP décroisés lors de la première vague avec de très grandes disparités entre régions. **Les garanties décrochées sous la pression lors des précédents comités de suivi** n'y sont pas pour rien - mais seront-elles tenues dans la durée? - **de même que la pression hiérarchique exercée localement** sous l'angle « de toute façon tu n'as pas d'autre choix ».
- La situation des agents d'autres ministères (Agriculture et Finances) annoncée comme prise en compte en direct avec leur administration, et **engagement du MI à appliquer les mêmes garanties que celles accordées aux agents du MTES.**
- Et **le plus compliqué arrive avec la deuxième vague** (agents à temps partiel sur la sécurité routière, organisation des services et fiches de postes à revoir, question de l'encadrement...).

Quelques données « non stabilisées » de l'administration (bilan *ici*)

| | Cibles de décroisement en ETP | ETP concerné en 1ère phase | % pour la phase 1 |
|---------------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------|
| AURA | 77,1 | 43,8 | 57% |
| BFC | 44,9 | 33,6 | 75% |
| BRETAGNE | 25,0 | 20,6 | 82% |
| CENTRE-VAL-DE-LOIRE | 32,0 | 12,8 | 40% |
| CORSE | 8,3 | 5,5 | 66% |
| GRAND EST | 63,4 | 35,8 | 56% |
| ILE-DE-FRANCE | 59,7 | 47,0 | 79% |
| MARTINIQUE | 4,9 | 1,0 | 20% |
| NORMANDIE | 34,4 | 21,8 | 63% |
| NOUVELLE AQUITAINE | 70,6 | 37,9 | 54% |
| PACA | 39,3 | 15,8 | 40% |
| PAYS-DE-LA-LOIRE | 30,0 | 15,3 | 51% |
| HAUTS DE FRANCE | 38,8 | 24,5 | 63% |
| REUNION | 6,5 | 3,0 | 46% |
| GUADELOUPE | 6,1 | 2,0 | 33% |
| GUYANE | 5,7 | 2,0 | 35% |
| MAYOTTE | 6,0 | 5,0 | 83% |
| OCCITANIE | 74,5 | 37,4 | 50% |
| TOTAL | 627,19 | 364,8 | 58% |

* sous réserve des derniers retours des CAP mobilités locales

Corps d'origine des agents :

| Libellé corps d'origine | Effectif |
|---|----------|
| ADJOINT ADMINISTRATIF DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT | 130 |
| ADJOINT ADMINISTRATIF DU MINISTERE DES FINANCES | 1 |
| ADJOINT TECHNIQUE | 2 |
| ADJOINT TECHNIQUE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE | 1 |
| ADMINISTRATEUR CIVIL | 1 |
| AGENT AGRICULTURE | 1 |
| AGENT BERKANI | 1 |
| ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT | 14 |
| DESSINATEUR | 9 |
| DPCSR | 6 |
| INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT | 11 |
| IPCSR | 11 |
| OUVRIER DES PARCS ET ATELIERS | 6 |
| PERSONNEL D'EXPLOITATION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT | 3 |
| PNTA | 1 |
| SECRETAIRE ADMINISTRATIF MINISTERE DE L'AGRICULTURE | 1 |
| SECRETAIRE ADMINISTRATIF MINISTERE DE L'INTERIEUR | 1 |
| SECRETAIRE D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE | 71 |
| SYNDIC DES GENS DE MER | 1 |
| TECHNICIEN SUPERIEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE | 102 |
| TECHNICIEN SUPERIEUR DU MINISTERE DES FINANCES | 1 |
| Total général | 375 |

| Position choisie | Effectif |
|------------------|----------|
| CIGEM | 14 |
| Contrat | 2 |
| Détachement | 122 |
| Intégration | 47 |
| MAD longue durée | 6 |
| PNA | 179 |
| N.C | 5 |
| Total général | 375 |

Et maintenant ?

Face à la précipitation, voire à l'improvisation de l'administration, FO a une nouvelle fois demandé le report du décroisement au 1^{er} janvier 2019. Seule voie permettant de sécuriser le processus.

Avec une question simple et pratique : les agents transférés au 1^{er} janvier 2018 seront-ils bien payés en janvier 2018 ? A cette demande relevant du bon sens, le DRH du ministère de l'Intérieur répond « Oui bien sûr...mais on va quand même faire attention au cas où ! »

Pour ce qui relève de la fourniture des noms des agents « volontaires » et « non volontaires » en CAP, aucun engagement du DRH du MTES. Et pour ce qui est des (maigres) engagements du ministre Hulot **pour l'examen de la situation des agents « non volontaires »**....son administration les a (re?)découverts en séance (courrier adressé à FO *ici*)!

Il faudra donc l'obtenir par la pression dans les différentes CAP et au sein des services. Pour ce qui relève de la deuxième vague de décroisement, l'administration concède que cela ne pourra pas se passer dans le désordre de la phase 1, et nécessitera un timing « assoupli ». En partant d'une concertation dès janvier 2018 sur une circulaire « phase 2 », et laissant le temps à la concertation locale au vu des enjeux organisationnels. Dans ce cadre, FO exigera :

- La traduction formelle des engagements de N. Hulot **sur le traitement de la situation des agents « non volontaires » (engagement à généraliser)**, ainsi que des engagements de sa SG **quant au maintien des rémunérations des agents « non volontaires » prenant un autre poste MTES** (cf courrier que FO lui a adressé *ici*).
- La prise en compte de l'intérêt à **conserver des missions partagées MTES/MI pour certains agents, dont l'encadrement.**
- **Le respect effectif des instances de dialogue social** (CT et CAP)
- **Un engagement au moins équivalent à la phase « 1 » en matière de non changement de service/direction** (soit au minimum 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019).



Comité de suivi « décroisement sécurité routière » du 4 décembre 2017

Déclaration préalable de FO

**Du grand n'importe quoi jusqu'au bout...
...et ils veulent revenir en 2ème saison !**

Mesdames, Messieurs,

Cher(e)s camarades,

A quelques jours maintenant du transfert de plusieurs centaines d'agents du ministère de la Transition Écologique et Solidaire vers le ministère de l'Intérieur, **l'administration semble redécouvrir l'existence de ce comité de suivi, mis volontairement en sommeil depuis plus de 6 mois.**

Dès l'origine, au-delà du principe même du transfert qui aura un effet durable sur le portage de la politique de sécurité routière, **ce chantier a constitué une sorte de bêtisier grandeur nature en matière de dialogue social**, amenant même le Secrétaire Général du Gouvernement à rappeler les ministères à leur responsabilité de traiter le sujet avec le sérieux nécessaire. Mais le bilan des derniers mois écoulés ne parle pas en leur faveur...

Que dire ainsi des événements intervenus depuis l'été ?

Les textes d'accompagnement de la première vague de décroisement des effectifs « sécurité routière » en DDT(M) et DREAL ont été signés et diffusés début juillet 2017, demandant aux chefs de service de lancer officiellement le processus de décroisement vis à vis des instances locales (réunion des CT avant le 14 juillet...donc non respect du délai de convocation minimal des 15 jours !) et des agents (lancement des entretiens individuels "1ère vague" devant déboucher après 21 jours de réflexion sur l'expression d'un volontariat ou d'un refus de décroisement individuel). Le tout pour viser à ce que la liste des agents "volontaires" soit remontée par les DREAL le 22 septembre 2017.

Depuis lors, les seules informations portées à notre connaissance portent sur :

- le courrier du 2 août adressé à notre fédération par le cabinet du MTES pour réaffirmer l'attention portée par le ministre au sort des agents. **Si ce courrier ne répond pas à notre revendication de maintien systématique en sureffectifs des agents non volontaires, nous aurons bien noté qu'il ne fait plus le lien entre l'étude de sureffectifs et la seule situation en Outre-Mer.**
- la diffusion d'une Foire Aux Questions, riche en symboles, qui illustre l'état d'esprit des pilotes de la démarche : **la PNA (position normale d'activité) y est présentée comme l'exception et le détachement sur corps du MI la règle** (ce qui devrait être le contraire compte tenu des compétences des corps MTES !) ; par ailleurs pour les agents censés rester en DDT(M), on évoque les conditions de leur « retour en DDT(M) » **tout en affirmant que leur entretien professionnel sera réalisé sur la base du cadre MI...et pas de celui du SGG applicable en DDI!**

Le signe que l'interministérialité s'applique à géométrie variable en fonction des ministères, et la démonstration que la « destination préfecture » est toujours d'actualité au delà des garanties de stabilité que nous avons pu décrocher sur 2 ans .

Face au silence entretenu dans les textes d'accompagnement ou cette FAQ, nous avons d'ailleurs été amenés à interpeller la SG du MTES par courrier du 20 juillet 2017 **quant au maintien des rémunérations des agents refusant le décroisement et étant amenés à prendre un nouveau poste au MTES.** Une façon d'acter un accord implicite sur lequel nous serons vigilants...

A quelques jours du décroisement effectif de plusieurs centaines d'agents de nos ministères, **nous ne disposons donc de la part de l'administration d'aucune précision sur l'état de la conduite du dialogue social en DDT(M) et DREAL, ni d'aucune donnée globale ou individuelle sur les agents volontaires ou non.**

Et si nous devons tirer un bilan assis sur les remontées de nos représentants locaux, il en ressortirait :

- **qu'une part non-négligeable de services n'a pas réuni ou été en mesure de réunir de CT** sur ce sujet depuis la publication des textes début juillet,
- **qu'une majorité de services n'a pu tenir l'objectif calendaire du 14 juillet** (remettant en cause la capacité à conduire des entretiens individuels en plein été respectant le délai de 21 jours de réflexion avant remontée au niveau des DREAL),
- **que seule une part très marginale de comités techniques a permis de disposer des impacts organisationnels globaux** du chantier de décroisement (fiches de postes, classement de postes au titre du RIFSEEP),
- **que les agents concernés n'ont pas tous été en mesure de bénéficier d'une simulation financière** avant de prononcer leur choix,
- **que dans un département sur trois, la pression pour transférer les missions en préfecture subsiste** en dépit des engagements nationaux.

Aussi, nous avons demandé auprès de la SG du MTES la communication urgente de la cartographie individuelle, par corps et par service :

- **des agents volontaires et de leur mode d'affectation administrative** (maintien en PNA ou détachement sur corps MI)
- **des agents non-volontaires avec caractérisation de leur situation** (inscrit dans un cycle de mobilité, départ programmé, maintien en sureffectif,...)

Nous sollicitons de la même façon l'information de chaque CAP compétente sur l'évolution de la situation des agents.

Et quel constat pouvons-nous dresser à l'ouverture de ce comité de suivi ?

Simplement que l'on nous propose de discuter sur la base d' « Éléments de bilan provisoire de la 1ère phase de transfert » (sic!) et des « Perspectives pour la 2nde phase ». Le tout sans aucun document transmis en préalable à cette réunion...

Depuis le départ, FORCE OUVRIERE pointe un calendrier délirant et intenable. **Les 2 ministères nous démontrent aujourd'hui que nous avons pleinement raison dans nos analyses, et donc pleinement raison d'exiger un report d'un an de la première vague de transfert !**

Si nous sommes ici présents à l'ouverture de ce comité de suivi, c'est donc pour mesurer si l'administration revient elle à la raison, en décidant de reporter tout transfert au 1^{er} janvier 2019 !

Je vous remercie.